L'ENQUÊTE STAVISKY

L'AUDITION DE M. DE BARRAL secrétaire général de la Fédération des A. C.

La commission Stavisky a entendu hier matin M. De Barral, secrétaire général de la Confédération des anciens combattants, sur la communication du reçu de 100.000 francs qui lui a été faite à la présidence du Conseil. Le témoin déclare que M. Rivollet et lui ont vu dans le cabinet de M. Dubois cette pièce datée du 5 mai 1933 et ainsi conçue : « Reçu de M. Serge Alexandre la somme de 100.000 francs suivant nos conventions ». Quant à la convention, il ne l'a vue que le 8 janvier, et c'est M. Rossignol qui la lui a montrée, ainsi qu'à M. Rivollet. C'était une pelure non datée et peut-être non signée. Le témoin fait connaître que si on a demandé à M. Rossignol sa démission, malgré qu'il n'ait rien fait contre l'honneur, c'est que dans la situation qu'il occupait à la Confédération, son nom ne devait pas être mêlé dans une affaire comme l'affaire Stavisky.

Celle de la secrétaire de Bonnaure

La commission entend ensuite Mlle Fissicaux, secrétaire de Bonnaure. Celle-ci déclare que Pigaglio a passé la matinée du 8 janvier chez son patron et qu'il a même partagé son déjeuner. Elle confirme la déclaration de Pigaglio : Bonnaure a téléphoné à l'Intérieur pour demander un rendez-vous, puis il est sorti.

Vers 12 h. 30, M. De Porter est venu et il est parti presque immédiatement avec Pigaglio. Mlle Fissicaux ajoute que Bonnaure leur a dit qu'il avait été à l'Intérieur, mais elle ignore si Guiboud-Ribaud avait rendez-vous ce jour-là avec le député de Paris.

Quelques précisions apportées par le ministre des Pensions

M. Rivollet, ministre des Pensions, dépose ensuite et confirme le mémorandum adressé au président par lui, d'accord avec ses camarades, Broussmiche et De Barral, ainsi que la déposition de ce dernier.

M. Rivollet précise ensuite qu'étant venu protester le matin à l'Intérieur contre les bruits circulant dans les journaux et mettant en cause un dirigeant des anciens combattants, sous l'initiale R... on ne lui avait pas dit à sa première démarche qu'il s'agissait de M. Rossignol. Ce n'est que le soir que M. Dubois lui a déclaré qu'il y avait bien d'autres choses compromettantes au compte de son camarade, sans autres précisions. Il apprit par la suite qu'il s'agissait de bons de souscription à la Caisse autonome, dont M. Bonnet a parlé dans son intervention. Après avoir répondu à des questions secondaires, le témoin se retire.

Le reçu de 100.000 francs de M. Rossignol a été retrouvé

M. Camille Chautemps a annoncé hier après-midi dans les couloirs de la Chambre que le reçu de 100.000 fr. de M. Rossignol avait été retrouvé chez l'expert-comptable chargé d'examiner les pièces de l'affaire Stavisky. Ainsi, se trouve expliqué ce document pour lequel des recherches avaient été faites, n'avait pu être découvert ni à l'instruction ni au Parquet de la Seine.

A LA CHAMBRE

L'interpellation de M. P. Delcourt sur les allocations aux vieux travailleurs exclus des A. S.

Hier, à la Chambre, après l'adoption de divers projets de loi, et à l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Pierre DELCOURT, député du **Nord**, posa à nouveau la question des allocations aux vieux travailleurs exclus des assurances sociales.

Déjà, la semaine dernière, un échange de vues avait eu lieu à ce sujet avec M. le ministre du Travail. Il avait paru résulter de la discussion, que celui-ci sollicitait un nouveau, mais court délai qu'il emploierait à l'examen du problème.

L'insistance du ministre des Finances à réclamer l'inscription à l'ordre du jour de certains problèmes financiers, permet à M. Delcourt de penser que la Chambre ne siégera plus que quelques dix ou quinze jours.

« Nous voulons, dit-il, obtenir dès ce soir l'engagement ferme que le projet qui nous préoccupe sera inscrit à l'ordre du jour de la Chambre dans un délai qui lui permette et permette au Sénat de se prononcer avant la clôture de la session.

» En effet, nous estimons, poursuit M. Delcourt, que cette question est suffisamment étudiée et que, contrairement à ce que pense M. le ministre du Travail, il n'est pas nécessaire au gouvernement d'examiner plus longtemps une telle question.

» C'est en novembre 1933 que le rapport fut présenté, mais la question est, en fait, posée devant la Chambre depuis 1928, c'est-à-dire depuis le lendemain du vote de la loi des assurances sociales qui exclut de son application un certain nombre de vieux travailleurs.

» De quoi s'agit-il ? D'un projet attribuant à des vieux travailleurs, sans ressources, une allocation de 400 francs. C'est un projet bien modeste. Les vieux travailleurs attendent depuis de nombreuses années. Les éventuels bénéficiaires ont maintenant 63 ou 64 ans. Ils espéraient recevoir quelque jour cette modeste allocation. Une législation de transition s'impose pour mettre fin à un régime injuste qui les frappe. Le projet a été longuement examiné dans les conseils du gouvernement. Des oppositions se sont d'ailleurs manifestées. M. le ministre des Finances serait particulièrement désigné pour nous communiquer certains renseignements.

» Il n'est un secret pour personne que l'on s'est battu autour de la dotation de 540 millions au fonds de majoration de solidarité des assurances sociales. M. Sarraut connaît, lui aussi, ce problème, lui qui avait pensé à prélever sur ces 540 millions, 82 millions pour alimenter le budget. Or, la dotation de 540 millions reste libre et permet l'application de la proposition de loi. Peut-on refuser plus longtemps cette misérable allocation à de vieux travailleurs qui souffrent d'autant plus que la crise économique sévit plus durement. »

M. Delcourt demande que le Parlement ne se sépare pas avant d'avoir fait connaître son opinion sur un tel projet.

Après quelques mots de M. FEVRIER, M. GERMAIN-MARTIN, ministre des Finances, intervient. Il fait connaître que l'actuel gouvernement n'a pu encore délibérer sur le projet. Il s'engage à en saisir le chef du gouvernement.

Le président met aux voix la proposition de M. Delcourt tendant à l'inscription à l'ordre du jour, dans le plus prochain délai, l'examen du projet.

Cette proposition est adoptée par une grande majorité.

LA DISPARITION D'UN CULTIVATEUR DE TOURNAI

Le cultivateur Ferdinand Dubois, de Chièvres, près de Tournai, dont nous avons annoncé la disparition la semaine dernière, et qui a été vu pour la dernière fois à **Valenciennes**, n'a pas été encore retrouvé.

Son fils mourant l'appelle à son chevet. Sa femme, malade à la suite de la disparition de son mari, serait heureuse seulement s'il est encore vivant, d'avoir de ses nouvelles.

DES OTAGES ANGLAIS RELACHÉS PAR LES PIRATES CHINOIS

Ceux-ci ont obtempéré aux menaces des avions britanniques

Aux dernières nouvelles, parmi les otages emmenés par les pirates chinois, seuls les sujets britanniques ont été retrouvés et recueillis.

Cependant, aux dires des réchappés, M. Yamamoto, sujet japonais, a également été relaxé et est parti dans une jonque pour Tien-Tsin.

C'est grâce à l'action des hydravions britanniques que les pirates ont été contraints de relâcher leurs otages.

On apprend en effet que ce n'est qu'après que des coups de feu eurent été échangés entre les pirates et les avions et que des tracts eurent été lancés, menaçant les bandits de bombardement, que les captifs ont été remis en liberté.

Les troupes chinoises poursuivent leurs recherches et espèrent pouvoir repérer et encercler les pirates à brève échéance.

Le porte-aéronef britannique « Eagle », ayant à bord les otages britanniques, est arrivé à Shangaï.

Les canonnières chinoises patrouillent le long de la côte pour le cas où les pirates tenteraient de gagner la haute mer.

LE TERRORISME HITLÉRIEN EN AUTRICHE

Trois véritables arsenaux clandestins découverts à Vienne

La police viennoise croit avoir découvert le centre du mouvement terroriste National-Socialiste, à Vienne.

A la suite du matériel et de la correspondance saisis lors de la découverte du grand dépôt d'explosifs dans le huitième arrondissement, la sûreté a procédé à l'arrestation d'un grand nombre de Nazis.

D'autre part, la découverte de l'arsenal de Niubeugasse, dans le huitième arrondissement, a mené la sûreté sur la trace d'un deuxième dépôt de munitions dans le neuvième arrondissement, à la Sobieskigasse.

La perquisition qui y a été faite a également signalé à la police vers un troisième arsenal, situé sous le viaduc du train de ceinture.

Des attentats continuent.

LA MORT ÉTRANGE D'UN ANGLAIS PRÈS DE MONS

Un mandat d'amener a été lancé contre un jeune Auchellois

Un ancien soldat anglais qui a fait les guerres du Sud-Africain, du Transvaal, de l'Egypte, des Indes ainsi que la guerre de 1914, nommé Lyons Thomas, est venu se fixer, depuis dix ans, à Nimy, près de Mons. Lyons qui était séparé de sa femme depuis de longues années et qui est originaire de Aterelisse, vivait maritalement avec Mme veuve Delmer ; le fils de cette dernière, Joseph, originaires d'**Auchel** (Pas-de-Calais), partageait leur foyer.

L'entente ne régnait pas entre l'Anglais et le fils de sa concubine. Il y a trois semaines, une nouvelle querelle éclata entre les deux hommes. Une bataille s'ensuivit et au cours de celle-ci, Joseph Delmer mordit au pouce gauche l'ancien soldat anglais, puis il s'en alla de sa maison en disant qu'il allait s'engager dans la légion étrangère et qu'on ne le reverrait plus. En effet, depuis trois semaines, on n'a plus de nouvelles de lui.

La blessure reçue par l'ancien colonial britannique était insignifiante : une petite plaie qui, cependant, s'envenima, gagna la main, puis le bras et il y a trois jours l'Anglais mourut.

La rumeur publique, émue de cette mort si rapide, avertit le Parquet de Mons qui, hier après-midi, se rendit au cimetière de Nimy et fit examiner le cadavre du vieux soldat. Les médecins constatèrent que Lyons était mort du tétanos résultant de la morsure qu'il avait eue au pouce gauche.

A la suite de cette constatation, un mandat d'amener a été lancé contre Joseph Delmer, mais on ne sait où celui-ci se trouve. On croit cependant qu'il n'a pas dû s'engager à la légion et que sous peu on pourra l'arrêter.

Le Gouvernement belge a obtenu un vote de confiance

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

La Chambre Belge a voté l'ordre du jour de confiance par 93 voix contre 81 et 4 abstentions. La majorité n'est pas très élevée et les quatre abstentionnistes sont des catholiques de la majorité.

On ne sait pas si le Gouvernement obtiendra une majorité lorsqu'il demandera à la Chambre une délégation de pouvoirs délimités à certaines questions financières et autres.

POUR LES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE PATURAGES

La commission des mines de la Chambre, réunie sous la présidence de M. APPOURCHAUX, vice-président, a approuvé à l'unanimité la proposition de résolution de M. DELSART, tendant à inviter le ministre des Affaires étrangères à prélever sur le budget de son département la somme de 50.000 fr. en vue d'être mise à la disposition du gouvernement belge pour être distribuée à titre de secours aux familles des mineurs victimes de la catastrophe de Pâturages.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 22 juin 1934 : Soleil : lever 3 h. 49 ; coucher 19 h. 56. — Lune : lever 14 h. 46 ; coucher 0 h.
Aujourd'hui : Saint Alban. — Demain : Saint-Félix.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 21 juin 1934 à 18 h. : Baromètre : 750 mm. 3 ; hausse depuis la veille à 18 h. : 2 mm. 2.
Thermomètre : ironde 18,3 ; minima 11,5 ; maxima 21,3.
Etat hygrométrique : 62. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : gouttes.
Direction du vent : Sud-Ouest, force modérée. — Direction des nuages : Ouest. — Etat du ciel : couvert.
Temps probable pour aujourd'hui vendredi, doux et quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Mauvais temps. — Ciel très-quarts couvert ou couvert, avec pluies intermittentes. — Vent assez fort de Sud-Ouest. — Maximum de température sans changement.

LES DIRECTEURS DES QUOTIDIENS RÉGIONAUX dans le Pas-de-Calais

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le déjeuner aux Mines de Lens

Les visiteurs pénétrèrent à 13 heures dans le splendide parc des grands bureaux, et furent ensuite introduits dans le luxueux bâtiment, où un déjeuner leur était offert par la Société des Mines de Lens.

A la table d'honneur, M. BOLLAERT, président du Conseil d'administration, présidait ayant à ses côtés MM. Rochard, préfet du Pas-de-Calais ; Bourrageas, président du syndicat des quotidiens régionaux ; Mme Dumont, directrice de « L'Avenir du Plateau Central ». M. Soulié, vice-président du syndicat des quotidiens régionaux ; MM. Bucher, directeur des Mines de Lens ; Baschet, président de la Chambre de commerce de Tourcoing ; Langlais, président de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord.

On remarquait parmi les convives MM. Dubar et Ferré, co-directeurs de « L'Echo du Nord » ; Aliègre, rédacteur en chef de « La Dépêche ; Jacques Demey, rédacteur en chef du « Journal de Roubaix ».

Notre journal était représenté par M. Marcel Polvent, directeur des services et Madame, et M. Georges Desplanque, rédacteur principal à Lens.

Au dessert, M. BOLLAERT salua la présence de M. Rochard, préfet du département du Pas-de-Calais, et souhaita la bienvenue au président des quotidiens régionaux et à toute la presse quotidienne.

Il eut un mot aimable pour les dames, dont les charmes rehaussaient et agrémentaient cette réunion.

M. Bollaert excusa M. Cuvelette, administrateur-directeur général des Mines de Lens, retenu à Paris.

M. Bollaert rappela que la concession des Mines de Lens, vieille de plus de 80 ans, avait pu être reconstituée par sa ténacité, après avoir payé son large tribut à la guerre, et grâce à un personnel d'élite. C'est ainsi qu'aujourd'hui elle peut montrer aux visiteurs un visage nouveau.

M. Bollaert passa la parole à M. BUCHER, directeur, qui avait, le matin, accompagné les visiteurs à travers les différentes installations de la concession et qui fournit des explications sur la reconstitution des Mines qui, à ce jour, a coûté 1.300.300.000 francs.

M. Bucher dit dans quelles conditions l'outillage a été amélioré et exposa les raisons pour lesquelles, malgré les perfectionnements modernes, l'extraction était défavorable.

La faute n'en incombe pas à l'ouvrier mineur français, auquel il tint à rendre hommage, mais à la nature qui n'a pas favorisé le gisement.

M. Bucher compléta ses explications en parlant de la situation des mines en présence de la crise et du chômage. Il fit ressortir que les Mines de Lens s'étaient employées à conserver tout leur personnel ; il n'y eut, dans cette exploitation, que des chômeurs partiels au lieu de chômeurs totaux.

Il termina en précisant le fonctionnement des organisations coopératives, commissions techniques, poste central de secours, comptoir extérieur commercial, etc...

M. SOULIE, au nom de ses confrères des quotidiens régionaux, remercia la direction des Mines de Lens pour sa chaleureuse réception. Il rendit hommage à la droiture et à l'activité professionnelle de M. Rochard, préfet du Pas-de-Calais, et dit toute son admiration pour la plaine de Lens, « prodige de labeur et qui fut l'une des plus glorieuses étapes de la défense française. »

A LORETTE

Le pèlerinage des directeurs des quotidiens régionaux à Notre-Dame de Lorette fut bref. Les excursionnistes considérèrent avec respect et émotion le spectacle funèbre et terriblement grandiose des croix alignées uniformément au-dessus du champ de bataille. Ils furent sensibles à la tristesse douce et profonde qui règne au-dessus des tombes et prolonge l'intense effroi qui régna pendant les luttes sanglantes livrées sur la colline stratégique.

A la basilique de Lorette, les visiteurs furent reçus par M. l'abbé BRICHE, ancien combattant, qui leur exprima sa sympathie et relata les tragiques combats qui font de la colonie une terre d'épopée. M. BUCHER, directeur des Mines de Lens, les accompagna dans ce pèlerinage, en qualité de membre du comité du monument national de Lorette.

M. BOURRAGEAS remit à M. l'abbé Briche une somme de 1.000 francs au nom du Syndicat des Quotidiens Régionaux pour le monument national de Lorette. Les autocars repartirent ensuite accompagnés de nombreuses autos.

A ARRAS ET A PARIS-PLAGE

Une halte de quelques instants permit de rassembler en un coup d'œil les diverses et vénérables beautés de la ville d'Arras. Puis le voyage se poursuivit sans interruption jusqu'au Touquet, où les directeurs des quotidiens régionaux assistèrent, à 21 h. 30, au banquet offert par l'Association des grands établissements du Touquet-Paris-Plage, au Casino.

TRIBUNAL MILITAIRE DE LILLE

L'indélicat sergent. — A la suite de plusieurs vols commis au 5e Régiment du Génie, à Arras, le sergent Lombaert, du même régiment fut inculpé d'avoir soustrait diverses sommes d'argent et une paire de brodequins.

Lombaert a été condamné à 6 mois avec sursis.

Acquittement. — F. P. de la classe 1929, recrutement d'Avesnes, n'a pas répondu à unordre de mise en route lui enjoignant de se rendre au camp de Mourmelon pour y accomplir une période d'exercices militaires. F. P. a été acquitté.

Déserteur. — Le cavalier Charles Etève, du 4e Régiment de Spahis Marocains, en garnison à Senlis, était poursuivi du chef de désertion à l'étranger en temps de paix.

Le 1er mai 1934, soit après une désertion de 4 ans, il se présenta au Consulat de France, à Mons, en Belgique. 6 mois avec sursis.

— Pour le même délit commis en temps de guerre, Jean Champion, de la classe 1916, a été condamné à 1 an d'emprisonnement avec sursis.

— 6 mois d'emprisonnement avec sursis au soldat de 2e classe Lambert, qui quitte son régiment, alors en garnison en Rhénanie pour se rendre en Belgique.

Après l'heure. — Le soldat de 2e classe, André Simon, du 43e Régiment d'infanterie, en garnison à Lille, se trouvait dernièrement en promenade dans le centre de la ville, lorsque vint pour lui l'heure de regagner la caserne. Simon trouva qu'il était préférable de continuer à se promener et il laisse passer l'heure.

Des camarades prévinrent un sous-officier qui se mit aussitôt à la recherche de Simon. Celui-ci fut découvert place de la Gare, à Lille. Invité à suivre le sous-officier, Simon refusa. Un agent de police fut appelé, mais Simon le frappa.

Pour refus d'obéissance et rebellion, Simon **été condamné à 2 mois d'emprisonnement.**

Mme LEPRINCE, LA CENTENAIRE DE CALAIS, EST DÉCÉDÉE

Mme LEPRINCE

Ainsi que nous l'avons signalé, l'état de santé de Mme Leprince, la centenaire de **Calais**, donnait, depuis quelques jours, des inquiétudes à ses proches. Elle souffrait beaucoup et ne se nourrissait plus. Une issue fatale était envisagée. Celle-ci s'est produite subitement mercredi dans la soirée alors que la vénérable centenaire avait perdu connaissance depuis plusieurs heures.

Cette nouvelle a jeté l'émoi que l'on devine dans la cité calaisienne.

Mme Leprince était entrée, depuis le 12 juin, dans sa 105e année. Elle était née le 12 juin 1830.

Les funérailles de la vénérée défunte se feraient aux frais de l'Administration municipale.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Abus de confiance à Hazebrouck

Henri Sockel, cordonnier à Bavinchove ; sa femme, née Antonine Boddaert, et leur fille, Georgette Sockel, furent poursuivis pour abus de confiance devant le Tribunal Correctionnel de Béthune.

Henri Sockel, seul, a été condamné à trois mois de prison avec sursis, 25 fr. d'amende et remboursement d'une somme de 38.269 fr. 95 à M. Ch. Plancke, marchand de cuirs à *Hazebrouck*. Les deux femmes furent acquittées.

La Cour confirme le jugement d'Hazebrouck en ce qui concerne Henri Sockel, mais elle estime que les deux autres prévenues sont également coupables. Georgette Sockel est condamnée à 2 mois de prison avec sursis et 16 fr. d'amende. Sa mère, née Boddaert, est condamnée à un mois de prison avec sursis et 16 fr. d'amende. Les deux femmes sont déclarées solidairement responsables du remboursement des sommes à M. Plancke.

Fraude fiscale

Inculpés de fraude en matière de Contributions Indirectes, MM. Willaeys et Debauf furent acquittés à Lille.

La Cour confirme ce jugement.

***

Par ailleurs, le même M. Willaeys et un sieur Leclercq étaient poursuivis pour un délit analogue. M. Willaeys fut acquitté, M. Leclercq condamné à 500 fr. d'amende.

La Cour confirme également le deuxième jugement.

Dangereux contrebandier à Feignies

Surpris en flagrant délit de fraude dans le bois des Lancières, à *Feignies*, Roger Dethy et Léon Meurant, se rebellèrent contre la douane. Dethy aurait tenté d'étrangler le préposé Domenech qui avait été terrassé.

Le Tribunal d'Avesnes condamna Dethy à 4 mois de prison et Meurant, à 3 mois de la même peine.

Devant la Cour, Me Jardel plaide le doute en faveur de Meurant.

Après intervention de l'avocat général Dorly, la *Cour confirme les 4 mois de prison infligés à Dethy et elle abaisse à 15 jours de prison la sanction prononcée contre Meurant.*

Les accidents de la route

Un autobus destiné au transport des ouvriers et piloté par le chauffeur Michel Delmotte, passait boulevard de la Liberté, à **Lille**, quand il entra en collision avec la voiture hippomobile de M. Vanhoucke, laitier. Ce dernier fut blessé au cours de l'accident.

Le tribunal correctionnel estima que les responsabilités étaient partagées par moitié entre les deux conducteurs. Il condamna le chauffeur Delmotte à 30 fr. d'amende et à verser à la partie civile une indemnité de 1.000 francs, en attendant le résultat de l'expertise médicale.

En appel, la **Cour confirme le jugement sauf en ce qui concerne la proportion des responsabilités attribuées pour les deux tiers à M. Delmotte et à un tiers à M. Vanhoucke.**

***

Le 1er septembre 1933, vers 20 h. 30, M. Auguste Vanbutsele, cafetier à Tourcoing, descendait à bicyclette l'avenue Le Nôtre, à **Roubaix**, et se disposait à traverser le grand boulevard Lille-Roubaix, à l'endroit dit « Le Fer à Cheval », lorsque l'auto de M. Robert Nichart accrocha la roue avant de son vélo et le projeta violemment à terre.

Gravement blessé, Vanbutsele expira presque aussitôt après l'accident.

Le tribunal de Lille condamna M. Nibart à 200 francs d'amende et à payer 33.000 fr. de dommages-intérêts à Mme veuve Vanbutsele et à sa fille, Mme Cattoir.

En appel, après plaidoirie de Me Arnould pour l'automobiliste et de Me Arnould pour la partie civile, la **Cour confirme le chiffre de l'amende, mais elle réduit à 20.000 francs l'indemnité allouée à la partie civile.**

LE CONGRÈS NATIONAL DE L'ALLIANCE DÉMOCRATIQUE SE TIENDRA A ARRAS

On nous communique : « Le congrès national de l'Alliance démocratique de 1934, aura lieu, à Arras, les vendredi 2, samedi 3, et dimanche 4 novembre, sous la présidence de M. Pierre Etienne Flandin, ministre des travaux publics, président général du parti.

» Une grande réunion de propagande aura lieu, au banquet de clôture, M. Pierre Etienne Flandin, prononcera un important discours politique ayant trait notamment à la déclaration du parti.

» Les séances de travail seront plus spécialement consacrées à l'étude des sujets suivants : activité du parti ; réforme de l'Etat ; réforme électorale ; politique étrangère ; défense nationale, réformes fiscales ; politique coloniale ; protection de l'agriculture ; monoculture; polyculture; protection de la main-d'œuvre nationale ».

LES SANGLANTS INCIDENTS D'HÉNIN-LIÉTARD aux Assises du P.d.C.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les débats deviennent monotones

M. PINCHART, maréchal des logis à Hénin-Liétard, est ensuite entendu. Il est question de la longueur de canne, mais l'avocat qui pose la question se trompe sur l'identité du témoin qui aurait apporté des précisions. On rit.

M. Emile COPAIN vient témoigner qu'il a vu Fritsch tirer sur Fontaine et précise de quelle manière : « froidement ».

On entend encore plusieurs témoins qui parlent dans le même sens.

M. Augustin LEFEBVRE, gendarme, qui faisait partie du service d'ordre, apporte sa déposition, ainsi que les collègues qui lui succèdent.

Le brigadier CARPENTIER, qui appréhenda Fritsch et le mit en état d'arrestation, affirme qu'il le vit tirer plusieurs balles. C'est lui et Octave Dufour, qui les premiers, arrivèrent sur les lieux. Son témoignage est donc particulièrement digne d'intérêt.

A la demande des avocats de la défense qui cherchent une diversion, on fait circuler le chapeau de Me Brackers d'Hugo.

Un témoin, particulièrement sourd, vient interrompre la monotonie des débats. Il poursuit avec une comique ardeur son petit discours, sans s'inquiéter des interruptions.

— Au début j'ai cru qu'on tirait à blanc ! dit-il, mais après...

— Ce n'est pas étonnant puisque le témoin est dur d'oreille, clame un avocat de la partie civile.

Les autres témoins de la partie civile

M. QUINET déclare qu'il devait porter la contradiction au nom des organisations révolutionnaires dont il fait partie. Il affirme qu'il s'est trouvé « en présence de Camelots du roi provocants et armés jusqu'aux dents ».

M. LECOINTE, maire communiste de **Montigny-en-Gohelle**, fait l'éloge de Fontaine, la victime, tant en son nom personnel qu'au nom des habitants de la commune qu'il administre.

M. LEBLOND déclare qu'il n'y a pas eu poussée de la part des « antifascistes ». MM. FENECQ, CHEVALIER et VEREZ sont restés dans le couloir et déclarent qu'ils n'ont pas vu grand chose.

M. Jules GRAS déclare avoir ceinturé et fouillé un Camelot du roi.

— C'est illégal, déclare alors Me Degraeve.

M. Michel CARDON déclare qu'il est venu avec ses amis pour « entrer dans la salle afin d'empêcher la réunion ».

M. Marcel LIAGRE, restaurateur à **Hénin-Liétard**, déclare que, le jour de la bagarre, deux personnes lui ont demandé de garer un camion dans sa cour. Plusieurs personnes, porteuses de cannes, descendirent du camion et M. Liagre refusa de garder le véhicule.

Sur interpellation de Me Delvallée, le témoin affirme qu'il n'a jamais dit que les Camelots dissimulaient des armes sous leur pardessus.

Me Delestolle reproche alors au ministère public de ne pas avoir voulu citer les témoins choisis par la défense.

M. Vigneron, procureur de la République, s'étonne qu'on crée des incidents sur ce point. « La décision que j'ai prise, dit-il, est celle qu'on prend toujours en pareil cas et j'ai usé de la même mesure à l'égard de la partie civile. »

Me Delvallée s'associe aux paroles du ministère public.

— Avec cet incident, on a perdu dix minutes, conclut M. le Président.

Les témoins de la défense

M. KNOCKAERT André, représentant de commerce à **Annequin**, déclare qu'il suffisait « d'avoir un chapeau pour être pris pour un Camelot et pour être battu ». Il aurait vu un antifasciste porteur d'un revolver.

M. DIEU Fernand, surveillant aux mines, déclare avoir été renversé et frappé sans provocation dans la cour par une quinzaine d'antifascistes. L'un d'eux aurait même dit, d'après lui, à ses camarades : « Laisse-le, je vais le finir ».

Me Delvallée se lève et dit : Le témoin prenait ses précautions avant la bagarre.

— Une précaution se prend avant et non après, répond la défense.

M. BENNETT William, mécanicien-dentiste, a été roué de coups sur la place, sitôt après la scène du café. Il affirme qu'un coup de feu aurait été tiré dans sa direction par les antifascistes.

M. COURTIN Pierre, employé d'octroi, est un des signataires du tract « Alerte ». Sur interpellation de Me Marie de Roux, il déclare avoir appris la venue de M. Daudet par un ouvrier et par la rumeur publique.

M. Jean CANNOO, imprimeur, déclare que les antifascistes lui ont dit : « Nous entrerons et, si vous ne voulez pas nous laisser passer, nous emploierons la force ». Le témoin a été blessé à la main droite par un couteau. Incapacité d'un mois.

M. POURBEZ Victor affirme que ses amis auraient été massacrés s'ils n'avaient pas tiré de coups de feu.

M. PETIT Henri, agent de charbonnages, donne de longs et nombreux détails sur la scène.

Un incident

Un nouvel incident se produit à ce moment. Me Delvallée reproche à Me Théry, père de l'un des accusés, de se tenir à la barre alors qu'il n'est pas avocat de la défense et d'intervenir dans les débats.

Me Théry s'élève et proteste contre l'injure qui lui est faite. Il a cru, dit-il, que son devoir de père était de venir assister son fils.

Me Degraeve prend à témoin Me Pruvost, bâtonnier de l'ordre des avocats de Lille, qui se trouve justement dans la salle.

Me Pruvost se lève, rend hommage à son confrère Me Théry et proteste contre les affirmations de Me Delvallée.

Il s'ensuit des incidents assez violents entre la défense et la partie civile. Après bien des difficultés, M. le Président parvient à calmer les défenseurs et déclare que personne ne doute de la bonne foi de Me Théry.

Me Charlet Christian n'a pas vu les personnes qui ont tiré, mais il prétend que les coups de feu ont sauvé la vie des Camelots.

Me Brackers d'Hugo, avocat à Lille, est le dernier témoin de la défense. Il a été grièvement blessé à la tête au cours de la bagarre. Il affirme que la salle a été envahie et que lui et ses amis ont été frappés sans provocation.

Verdict samedi

L'audience est levée à 20 h. 15. Elle sera reprise aujourd'hui vendredi, pour la lecture des dépositions de plusieurs témoins qui ne sont pas venus, pour le réquisitoire et les plaidoiries.

Le verdict ne sera certainement pas connu avant samedi dans l'après-midi.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Lyon-Belge, 27, Faubourg de Lille

LA FIN NAVRANTE D'UN GARÇONNET PRÈS DE NAMUR

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Dimanche dernier, mourait dans des circonstances mystérieuses à Vézin, dans le pays de Namur, le petit André Carriaux. Il habitait avec sa mère et son grand-père. Sa mère est une nommée Yvonne Copois, âgée de 32 ans, épouse divorcée du père du petit André.

Puis, elle avait épousé M. Joseph Henrard, de **Lille**, mais elle en vivait séparée depuis l'Ascension de l'an dernier et elle avait pris un ami, nommé Marnesse.

Le couple rentra de la kermesse dans la nuit de dimanche. Le petit André était très caressant. Il vint ouvrir la porte. Il embrassa sa mère. Comme il voulait l'embrasser une deuxième fois, elle le gifla. Le petit se retira dans sa chambre, où on le trouva tué d'un coup de revolver. Ce qui s'était passé, on ne le sait pas exactement. En effet, on avait trouvé à côté du corps une carabine et le petit était mort d'une balle de revolver. Toutefois, toutes les déclarations et l'enquête établissent bien le suicide.

Le petit Carriaux eut une vie malheureuse. Son enfance s'écoula dans plusieurs villes. Il habita successivement à Liége, à Verviers, à **Saint-Quentin**, à **Hirson**, à **Saint-Amand** et à **Lille**. M. Joseph Henrard avait adopté l'enfant et il a été pour lui un vrai père. Ces derniers temps, l'enfant vivait à Lille chez M. Henrard, qui l'avait placé comme apprenti dans une pâtisserie. C'est là que sa mère vint le reprendre le 5 février de cette année, pour le placer avec elle chez son grand-père, à Vézin. Le petit était très humilié de voir que sa mère avait un ami et le pauvre garçonnet, dont l'enfance avait été si douloureuse, s'est tué par dégoût de la vie.

Les funérailles ont eu lieu au milieu d'une grande foule. Les enfants des écoles y assistaient.

GRAVE ACCIDENT A MARQUETTE

Trois ouvriers furent électrocutés aux usines Kulhmann et l'un d'eux a succombé

Hier matin, à 7 h. 45, un grave accident s'est produit aux usines Kulhmann de **Marquette**.

Des ouvriers de l'entreprise de béton armé F. Rateau, de **Lille**, ont été victimes d'un atroce accident.

Un treuil destiné à l'élévation des matériaux servant à la construction d'un nouveau bâtiment fut la cause du désastre.

Le câble métallique se rompit, dénuda des fils électriques et provoqua une court-circuit.

Trois ouvriers situés non de loin de là, furent électrocutés.

L'un d'eux, Valentin Adamczak, 31 ans, polonais, demeurant à **Marcq-en-Barœul**, était particulièrement atteint. Malgré les soins diligents qu'on lui prodigua d'urgence, le malheureux mourut vers 10 h. du matin, malgré les soins empressés du docteur Debacter, de Saint-André.

Les deux autres blessés, dont l'un, M. G. Maddelein, 30 ans, assez gravement n'inspirent pas de grosses inquiétudes.

Cette accident tragique a causé un vif émoi à l'usine et à la direction des entreprises Rateau, comme auprès des camarades de travail des infortunés ouvriers.

Les accidents de la route

Trois blessés dans une collision d'autos près de Doullens

Un grave accident de la route s'est produit à Talmas, au carrefour de la route nationale n° 16 et du chemin de grande communication de Talmas à Naours, près de Doullens.

Une puissante voiture automobile, au volant de laquelle se trouvait Mme Gompers, née Sylvie Pelgron, âgée de 33 ans, demeurant à Bruxelles, se dirigeait vers Paris, en roulant à assez vive allure, sur la route nationale, n° 16.

Au moment où le véhicule abordait le carrefour ; une autre auto venant de Talmas, se dirigeant vers Naours, et conduite par M. Brunot, 26 ans, boucher dans cette dernière localité, surgit et s'engagea sur la chaussée.

Les deux véhicules entrèrent alors en collision et le choc fut particulièrement brutal. Par sa violence, la voiture de M. Brunot effectua un tête à queue complet et se retourna ensuite sur le milieu de la route. Son conducteur en sortit néanmoins indemne. En même temps l'auto de Mme Gompers était jetée sur le côté droit où elle s'écrasait sur un poteau télégraphique qui était lui-même broyé.

La conductrice ainsi que son mari, M. Isidore Gompers, et sa sœur, Mlle Jeanne Pelgron, 25 ans, qui se trouvaient également dans la voiture, furent tous trois grièvement blessés.

M. Gompers et Mlle Pelgron, notamment, sont atteints d'un décollement du cuir chevelu, et de blessures multiples. Mme Gompers souffre de contusions dans le dos et au ventre sur lesquelles le docteur réserve son diagnostic.

Grâce au louable empressement de M. Deleval auprès des blessés, ceux-ci furent immédiatement soignés à l'Hôtel Moderne. Le docteur Rinuy, de Flesselles, qui les examina peu après, prescrivit leur transfert dans une clinique amiénoise.

La gendarmerie de Beauval se rendit immédiatement sur les lieux, et le chef Legrand commença aussitôt l'enquête quête d'usage.

Une femme gravement blessée par un camion à Cauchy à la Tour

Un sérieux accident est survenu à 7 h. 30, à **Cauchy-à-la-Tour**, à l'intersection formée par les rues Payelle et d'Auchel. Voici dans quelles circonstances :

Un camion automobile appartenant à M. Deleplanque Alcide, demeurant à **Cambrain-Châtelain** et conduit par le chauffeur Haudegoud Maurice, âgé de 26 ans, demeurant à **Floringhem**, venait de la direction d'Auchel et effectuait un croisement en tenant parfaitement sa droite, quand brusquement l'aile droite du véhicule accrocha et renversa Mme Stremez Léon, née Macron Louise, âgée de 27 ans, ménagère, habitant rue Richebourg, qui s'en revenait de la ferme Castelain, sise près de là, où elle avait été chercher son lait. Mme Stremez marchait sur le côté gauche de la route par rapport à sa direction.

De son siège, le chauffeur n'avait pu voir la ménagère, mais aux cris poussés par celle-ci, il arrêta son camion quelques mètres plus loin et se porta à son secours.

Le docteur Buyck, d'Auchel, qu'on était allé chercher, arriva bientôt et prodigua les premiers soins à la blessée. Le praticien releva une fracture des deux os de la jambe droite et des plaies contuses sur le corps et la face. Il estime, sauf complication, une durée d'incapacité de travail de trois mois.

La gendarmerie d'Auchel a procédé aux constatations d'usage en vue d'établir les responsabilités.

ARRESTATION MOUVEMENTÉE DE RENÉ GARDIN LE CYNIQUE ET AUDACIEUX AUTEUR DES CAMBRIOLAGES DE DOUAI, LAMBERSART, FOURNES, ETC...

Quoique traqué de toutes parts, René Gardin ne se privait pas de narguer les policiers lancés à sa recherche et de poursuivre à Douai et à Lambersart la série des vols et cambriolages qu'il avait entreprise depuis longtemps et impunément